

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 mai 2025

CRÉATION DE L'HOMICIDE ROUTIER ET LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIÈRE -
(N° 1354)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 15

présenté par
M. Pauget

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, après le mot :

« et »,

insérer les mots :

« les délits ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.